



FONDATION MOVEMBER®

ORDRE ET MÉTHODE

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION
DE LA MARQUE ET LA COLLECTE DE FONDS
À L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ MOVEMBER

L'image de marque de la Fondation Movember est constituée de marques déposées (y compris le mot MOVEMBER et le graphisme du « M » en ruban), de logos (logo de la Movember Foundation/Fondation Movember), de même que des images et des illustrations qui se trouvent dans le site Web de la Movember Foundation/Fondation Movember. Ces lignes directrices vous aideront à comprendre comment utiliser nos marques pour nous appuyer du mieux possible.



« M » EN RUBAN



LOGO DE LA
MOVEMBER FOUNDATION/FONDATION MOVEMBER

À FAIRE

Portez un t-shirt de la Fondation Movember ou d'autres articles achetés à notre boutique movember.com

Utilisez les illustrations à télécharger dans notre site Web pour promouvoir votre participation à Movember.

Exemple : utilisez les logos de la campagne dans un message sur votre moustache dans Facebook ou Twitter (n'essayez pas cependant de modifier ni de manipuler les images téléchargées).

Donnez à votre événement un nom distinctif et précisez qu'il est organisé pour appuyer la Fondation Movember.

Exemple : « Bal communautaire au profit de la Fondation Movember ».

Donnez à votre site Web, à votre appli ou à votre produit un nom unique. Mentionnez la Fondation Movember et créez un hyperlien vers la Fondation, et faites la promotion de votre participation à Movember.

Inscrivez-vous à movember.com et créez une équipe pour votre entreprise et votre personnel. Pensez à demander à votre entreprise d'égaliser les dons recueillis par le personnel – consultez le site Web pour plus de renseignements.

À NE PAS FAIRE

Ne vendez pas des articles qui affichent notre image de marque (y compris le mot « MOVEMBER »). Cette interdiction s'applique aux vêtements, aux accessoires, aux produits ou à toute marchandise destinés à la vente, à moins d'avoir une entente écrite avec la Movember Foundation/Fondation Movember (voir le paragraphe sur le marketing lié à la cause).

Ne qualifiez pas votre événement d'événement Movember « officiel ». Cette appellation peut créer de la confusion au sujet de la personne qui organise l'événement et en est responsable.

Exemple : Ne nommez pas votre événement « gala Movember officiel ».

N'utilisez pas le mot MOVEMBER ou autre mot semblable susceptible de porter à confusion pour nommer votre site Web, un compte des médias sociaux, un nom d'entreprise, d'appli ou de produit.

Exemple : N'appellez pas votre appli « Moustache Movember » ou ne nommez pas votre entreprise « Movember Org. ».

Ne vendez pas de biens ni de services en disant qu'un certain pourcentage du produit de la vente ira à la Movember Foundation/Fondation Movember, à moins d'avoir une entente écrite avec la Movember Foundation/Fondation Movember (voir le paragraphe sur le marketing lié à la cause).



FONDATION MOVEMBER®

ORDRE ET MÉTHODE

LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION
DE LA MARQUE ET LA COLLECTE DE FONDS
À L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ MOVEMBER

MARKETING LIÉ À LA CAUSE

Le marketing lié à la cause a trait aux produits offerts à la vente en s'appuyant sur le fait qu'un pourcentage du produit de celle-ci ira à la Movember Foundation/Fondation Movember. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, la Movember Foundation/Fondation Movember doit se conformer à toutes sortes d'obligations réglementaires applicables à ces types d'ententes (nous devons, par exemple, avoir une entente écrite avec le vendeur du produit et soumettre certains rapports réglementaires), de sorte que nous ne concluons qu'un petit nombre de ces ententes annuellement. Si vous voulez approfondir ces possibilités avec nous, veuillez nous écrire à info.fr@movember.com et nous vous enverrons des renseignements additionnels.

AUTRES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS

Si vous voulez organiser une activité ou un événement pour recueillir des fonds, nous pouvons vous appuyer par les moyens suivants :

Vous fournir des articles à télécharger. Consultez notre site Web pour voir ce que nous avons à vous offrir.

Publier les détails de l'événement dans le site Web de Movember. Voyez les événements qui se tiendront dans votre collectivité.

Vous mettre en contact avec un leader de l'engagement de la communauté Movember pour vous aider à populariser votre événement – écrivez à info.fr@movember.com.

La responsabilité de l'organisation de votre événement vous appartient. Voici quelques-uns des aspects auxquels vous devrez penser :

Tous les aspects financiers de votre activité de financement, y compris vous assurer de bien envoyer à la Fondation Movember les dons reçus en son nom après l'événement (pour plus de détails sur la délivrance des reçus, consultez la foire aux questions à movember.com/faq).

Permis de l'administration locale

Permis de jeu ou de tirages au sort

Permis de restauration

Services de sécurité

Plans de santé et sécurité/incendie

De plus, il vous appartiendra d'obtenir les assurances et les permis d'alcool nécessaires à la tenue de votre événement.

ASSURANCE

Parfois, si vous organisez un événement dans un lieu ou un espace public (p. ex., une activité Move), le propriétaire du lieu ou l'administration locale vous demandera de lui fournir une preuve d'assurance. Les membres de la communauté Movember nous demandent parfois s'ils peuvent utiliser notre assurance responsabilité civile à ces fins. Malheureusement, les contrats d'assurance de la Fondation Movember ne couvrent que les événements organisés par cette dernière et nous ne pouvons pas étendre notre couverture à des événements de tiers.

Nous vous prions de ne pas recourir aux moyens suivants pour recueillir des dons au nom de la Fondation Movember :

Télémarketing

Porte-à-porte

Collecte dans des lieux publics, à l'intersection d'une rue par exemple.

PERMIS D'ALCOOL

Parfois, si vous organisez un événement, le propriétaire des lieux ou le fournisseur de l'événement vous demandera d'utiliser le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de la Fondation Movember pour obtenir un permis d'alcool. Malheureusement, pour des raisons de responsabilité et de fiscalité, la Fondation Movember ne peut pas autoriser l'utilisation de son numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance pour des événements qu'elle n'a pas officiellement organisés.

Pour en savoir plus sur les règles applicables aux événements organisés par des tiers pour appuyer la Fondation Movember, veuillez écrire à info.fr@movember.com.